

ASA YONNE - Ecurie Vauban 89

Comité Régional du Sport Automobile BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE

39^{ème} Course de Côte Régionale de TONNERRE

Samedi 18 et Dimanche 19 août 2012

REGLEMENT PARTICULIER

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'YONNE organise le **18 et 19 août 2012**, avec le Concours de l'Ecurie Vauban, une épreuve automobile régionale dénommée :

« **39^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DE TONNERRE** »

Cette épreuve compte pour la Coupe de France de la Montagne 2012 (Coefficient 1) et pour les Challenges BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 2012.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le n° **51** en date du **22/05/2012** et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° **R263** en date du **30/05/2012**

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

<i>Article 1.1p Officiels :</i>		N° LICENCE
Président du Collège des Commissaires sportifs :	M. Gérard SIMON	12017
Commissaires Sportifs :	M. André GUIBLAIN	7081
	Mme Nicole GUIBLAIN	7079
Directeur de Course :	M. Gérard PLISSON	12983
Directeur de Course adjoint :	M. André GUIBLAIN	7081
Responsable commissaire technique :	M. Santiago CANO	35161
Commissaire Technique :	M. Alain CHAMBAZ	41183
	M. Hervé PEREZ	13225
Chargé de la mise en place des moyens :	M. Bernard THOMAS	
Chargé des relations avec les concurrents :	Mme Aimée DUCHAINE	3292
Chargé des commissaires de route :	M. Nicolas VAX	
Chronométrateurs et classement :	M. David GUIBLAIN	134494
Assisté de :	Mme Michèle GUIBLAIN	16363

Article 1.2p. Horaires

Clôture des engagements le **14 août 2012 à 24 heures**, cachet de la Poste faisant foi.

Publication de la liste des engagés le **16 août 2012**.

Vérifications administratives le **18 août 2012 de 14 heures à 18 heures 30** et le **19 août 2012 de 7 heures 30 à 9 heures**.

Lieu : au parc fermé en haut de côte, Ferme de la Chappe.

Vérification techniques le **18 août 2012 de 14 heures 15 à 18 heures 45** et le **19 août 2012 de 7 heures 45 à 9 heures 15** sur le parc.

Première réunion du Collège des Commissaires Sportifs, le **18 août 2012 à 17 heures 45**, affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **19 août 2012 à 10 heures**.

Parc départ : au parc à la rotonde **TONNERRE**

Briefing des commissaires le **18 août 2012 à 13 heures 45**, sur le parc à la **rotonde**

Essais non chronométrés le **18 août 2012 de 14 heures 45 à 18 heures 45** et le **19 août 2012 de 8 heures à 9 heures 30**

Essais chronométrés le **19 août 2012 de 9 heures 45 à 11 heures 45**

Briefing pilotes le **19 août 2012 à 12 heures sur le parc à la rotonde**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à **12 heures 15**

Course :

1^{ère} montée : le **19 août 2012 de 13 heures à 14 heures 45**

2^{ème} montée : le **19 août 2012 de 15 heures à 16 heures 45**

3^{ème} montée : le **19 août 2012 de 17 heures à 18 heures 45**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires **30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.**

Parc fermé (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office)

Lieu : à la rotonde en face de la Ferme de Chappe (près du parc concurrents)

Remise des prix : le **19 août 2012 à 20 heures à la rotonde** à côté du parc fermé

Réunions du collège des Commissaires Sportifs :

Le 18 août 2012 à 19 heures à la rotonde en face de la Ferme de la Chappe

Le 19 août 2012 à 9 heures 30 à la rotonde en face de la Ferme de la Chappe

Le 19 août 2012 à 11 heures 30 à la rotonde en face de la Ferme de la Chappe

Le 19 août 2012 à 18 heures 30 à la rotonde en face de la Ferme de la Chappe

Article 1.3p : Vérifications

Les vérifications administratives auront lieu à **TONNERRE le samedi 18 août 2012 de 14 heures à 18 heures 30 et le dimanche 19 août 2012 de 7 heures 30 à 9 heures.**

Les vérifications techniques auront lieu à TONNERRE le samedi 18 août 2012 de 14 heures 15 à 18 heures 45 et le dimanche 19 août 2012 de 7 heures 45 à 9 heures 15.

Horaires des vérifications :

Samedi 18 août 2012		Dimanche 19 août 2012
14 heures 30 à 15 heures 30	GROUPE N/FN	7 heures 45 à 8 heures 15
15 heures 30 à 16 heures	GROUPE A/FA + GROUPE Z	8 heures 15 à 8 heures 30
16 heures à 17 heures	GROUPE CM-CNF-CN-DE	8 heures 30 à 8 heures 45
17 heures à 18 heures 30	GROUPE FC/F2000-GT SERIE	8 heures 45 à 9 heures 15

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au **Garage PEUGEOT NOMBLOT à TONNERRE.**

Taux horaire de la main d'œuvre : 45,00 €TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle soit à 9 heures 15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le **19 août à 9h30.**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côtes.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Article 3.1p Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ECURIE VAUBAN 89

Chez Monsieur B. THOMAS

4, rue Vaulavinée

89700 VEZINNES

Tél. 03.86.55.50.17

Port. 06.08.69.23.04

Mail : t.bernard56@aliceadsl.fr

Du **10 juin 2012 au 14 août 2012 à minuit**

Les frais de participation sont fixés à **160,00 €(avec publicité) (120,00 €pour les pilotes licenciés de l'Ecurie Vauban et de l'ASA YONNE)**

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Article 4.1p voitures admises

Le nombre de voitures admises est fixé à 150.

Double monte : autorisée

La répartition des véhicules dans les groupe et classes est la suivante :

GROUPE FC

FC1 : 0 à 1300

FC2 : + 1300 à 1600

FC3 : + 1600 à 2000

FC4 : +2000

GROUPE N/FN

N/FN1 : 0 à 1400

N/FN2 : + 1400 à 1600

N/FN3 : + 1600 à 2000

N/FN1 : + 2000

GROUPE F2000

F2000-1 : 0 à 1400

F2000-2 : + 1400 à 1600

F2000-3 : + 1600 à 2000

GROUPE Z

GROUPE GT ET TOURSIME SPECIALES

GROUPE A

A/FA1 : 0 à 1400

A/FA2 : + 1400 à 1600

A/FA3 : + 1600 à 2000

A/FA4 : +2000

GROUPE GT de série

GT1 : 0 à 2000

GT2 : + 2000

GROUPE CM/CNF/CN

CNF1/CN1 : 0 à 1600

CNF2/CN2 : + 1600 à 2000

CM : CM1 + CM2 : 0 à 1003

Groupe D/E

D/E1 : 0 à 1300 + campus

D/E2 : + 1300 à 1605

Article 4.2p Carburant - Pneumatique - Equipements :

Voir le règlement standard des Courses de Côte

4.2.7 Echappement :

toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux

Article 4.3p Numéros de course



Voir le règlement standard des Courses de Côte

Article 4.4p Mesures et dispositifs de sécurité

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côtes

Les publicités obligatoires seront communiquées par additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Article 6.1p Parcours

La Course de Côte de TONNERRE a le parcours suivant :

Départ : TONNERRE sur RD117

Arrivée : RD117 avant le carrefour, avant la Route des Brions

La course se déroulera en 3 montées.

Procédures de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévue à l'article 7 du règlement standard

Pente moyenne : 7 %

Longueur de parcours : 1500 m

Modalités de retour au départ : en convoi par la route de la course

Parc départ : TONNERRE sur la RD 117

Parc arrivée : Ferme de la Chappe

Article 6.2p Route de course

Voir règlement standard des Courses de Côte

Article 6.3p File de départ

Lieu : TONNERRE sur la RD 117

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, **au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ.**

Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve

Article 6.4p Signalisation

Voir règlement standard des Courses de Côte

Article 6.5p Parc Concurrents

Le parc concurrents sera situé **en face de la Ferme de la Chappe**. Les remorques devront être garées au fond du parc

Article 6.6p Parc fermé final

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents est situé **sur la route à côté du parc concurrents.**

Article 6.7p Tableaux d'affichage officiel

Les tableaux d'affichage seront placés :

Pendant les vérifications : au parc des vérifications

Pendant les essais et la course : au parc départ

Pendant le délai de réclamation après l'arrivée : au parc fermé d'arrivée.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs sont opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

Article 6.8p Permanence

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra : au chapiteau en face de la Ferme de la Chappe., le **18 août 2012 de 14 heures 30 à 18 heures 30 et le 19 août 2012 de 7 heures 30 à 20 heures**

Téléphone permanence : **03.86.55.29.47**

Centre de secours le plus proche : **Hôpital de TONNERRE : 03.86.54.33.00**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Article 7.1p Essais

Voir règlement standard des Courses de Côte

Article 7.2p Conférence aux pilotes (briefing)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à TONNERRE sur le parc à la rotonde le 19 août à 12 heures. La présence de tous les pilotes et commissaires y est obligatoire

Article 7.3p Course :

Voir le règlement standard des Courses de Côtes

Procédure de départ : feux tricolores

Article 7.4p Echauffement des pneumatiques

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Le classement s'effectuera sur une seule montée (la meilleure)

Voir règlement standard des Courses de Côte

Les classements provisoires seront affichés à la Rotonde, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent et seront établis de la façon suivante :

1 classement général

1 classement général féminin

1 classement pour chacun des groupes

1 classement pour chacune des classes

ARTICLE 10P. PRIX

Article 10.1p. Trophées

Pas de trophée

Article 10.2p Prix :

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Classement général

1^{er} prix : 250,00 €
2^{ème} prix : 170,00 €
3^{ème} prix : 100,00 €
4^{ème} prix : 60,00 €
5^{ème} prix : 40,00 €

Classement par Groupe

1^{er} prix : 80,00 €
2^{ème} prix : 50,00 €

Le 2^{ème} prix sera attribué pour 10 partants minimum

Au cas où un groupe ne réunirait pas 4 partants, les prix seraient diminués de 50 %. Si moins de deux partants, pas de prix.

Classement par classe :

1^{er} prix : 160,00 €
2^{ème} prix : 80,00 €
3^{ème} prix : 50,00 €
4^{ème} prix : 35,00 €

Le 2^{ème} prix sera attribué pour 5 partants minimum

Le 3^{ème} prix sera attribué pour 7 partants minimum

Le 4^{ème} prix sera attribué pour 10 partants minimum

Au cas où une classe ne réunirait pas 3 partants, les prix seraient diminués de 50 %.

Classement féminin

Un prix de 150,00 € Ce prix sera attribué s'il y a au moins 3 partantes, 50 % si moins.

Article 10.3p. Coupes

Deux coupes récompensant les commissaires par tirage au sort.

Deux coupes par tirage au sort seront remises aux bénévoles de l'Ecurie Vauban.

Prix cumulables

Article 10.4 p Podium

Il n'y aura pas de remise de coupe au podium

Article 10.5 p Remise des prix et coupes

Remise des prix le 19 août 2012 à 20 heures à la Rotonde

Article 10.6 p Remise des chèques et palmarès

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondant à leurs prix ainsi que le palmarès lors de la remise des prix le 19 août 2012 à 20 heures à la rotonde